



Refus de remboursement de dette

Par **WendyydneW**, le **10/11/2011** à **02:21**

Bonjour,rnrnEn 2008 j'ai fai un virement sur le compte de mon ami de l'époque qui ne m'a pas remboursé depuis. J'ai toutes ses coordonnées bancaires et j'ai fai porter un commentaire écrit lors du virement indiquant qu'il s'agissait d'un prêt.rnrnAi-je la possibilité de récupérer mon argent via un recours légal?rnrnEn vous remerciant sincèrement pas avance.

Par **amajuris**, le **10/11/2011** à **13:25**

bjr,rncommencez par lui faire une LRAR de mise demeure de vous rembourser cette dette, qu'à défaut vous engageriez une procédure devant un tribunal.rnen cas d'insuccès, demandez au juge de proximité du domicile de votre ami de rendre contre votre ami une ordonnance d'injonction de payer si la somme est = 4000 € ou le juge d'instance si la somme est comprise entre 4000 et 10000 €.rnl la procédure peut se faire sans avocat.rnune fois cette décision en main, vous mandaterez un huissier au frais de votre ami pour récupérez par une saisie (saisie-attribution sur son compte bancaire.rnvoir ce lien: <http://vosdroits.service-public.fr/F1746.xhtml>rn

Par **mimi493**, le **10/11/2011** à **16:41**

Amha, le juge refusera l'injonction de payer puisqu'il n'y a aucune reconnaissance de dette mais on peut toujours tenter

Par **WendyydneW**, le **24/11/2011** à **21:36**

Merci beaucoup pour ces réponses précieuses!!